[...]XII.] LE COURRIER DES OPELOUSAS. [No. 51.

[...]LOUSAS:

[...]N : : : : : : 20 MAI 1865

[...]Trésorier d'Etat.

[...]utorisé à annoncer le Colonel [...]E. de la paroisse Natchitoches, [...]pour Trésorier d'Etat, à l'élec[...]re prochain. [8 Avril.

[...]mmes autorisé à annoncer le Maj. [...]R comme candidat pour Trésorier [...]ction de Novembre prochain. [...]5. 46—

[...]noté donné de parcourir un *Times*, de [...]-Orléans, du 9 courant, duquel nous [...]ques extraits.

[...] ordre a été lancé à la Nlle.-Orléans, [...]ndre la conscription dans le Départe[...] Golfe.

[...]respondent de Washington de la Tribu[...] New-York dit qu'une quarantaine d'indivi[...] ont été arrêtés comme accusés d'avoir parti[...] à l'assassinat du Président Lincoln et de son [...]aire d'Etat, Seward.

[...]résident Andrew Johnson a lancé une pro[...]tion offrant une récompense de $100,000 pour l'arrestation du Président Jefferson Davis, qu'il accuse, avec d'autres, de complicité dans la mort de M. Lincoln.

Le Secrétaire d'Etat, Seward, se rétablit rapidement, et pourra bientot reprendre les affaires de son Bureau.

Booth, le meurtrier de Lincoln, a été tué par des agents de la police fédérale, dans une maison où il s'était réfugié dans le Maryland.

Un de ses complices s'est suicidé après son arrestation.

Samedi dernier, notre ville a encore une fois été mise en émoi par l'annonce de la réapparition de Jayhawkers dans nos environs. Un homme de couleur nommé Pierre-Auguste annonçait que, cherchant des animaux dans le bois de Bellevue, à environ trois milles de notre village, il apperçut un cheval attaché. Se dirigeant sur lui, il entendit une voix crier "Prends garde! Jetant les yeux dans cette direction, il vit un homme le coucher en joue, faire feu, puis, voyant qu'il avait manqué son coup, sauter sur son cheval et s'enfuir. En même temps il vit un autre homme se levant de dessus l'herbe où il était couché, et tendre la main vers son fusil, appuyé contre un arbre près de lui. Pierre-Auguste ne perdant pas de temps alors, le coucha en joue à son tour, et lui traversa le corps d'une balle avant qu'il n'ait eu le temps de se lever entièrement. L'homme de couleur se croyant dans un mauvais guêpier, s'enfuit lui-même à la hâte et vint annoncer ce qui s'était passé.

[...] affirme que l'homme qu'il a tiré est Billant, un malfaiteur Jayhawker qui a quitté le pays il y a quelques mois, avec une quinzaine d'autres de sa trempe, et que l'individu qui a fait feu sur lui n'est autre que Bernard, le nègre de M. Chs. Pitre, un autre malfaiteur, digne compagnon de Billant. Pierre-Auguste connait parfaitement ces deux vauriens.

Aussitôt, une escouade de citoyens se sont armés et se sont transportés sur les lieux, accompagnés de Pierre-Auguste, où ils ont trouvé le cheval en question, une giberne, un grand coutelas et un képi yankee. On a également constaté deux mares de sang à environ deux pieds de distance l'une de l'autre, ce qui ferait supposer que l'homme qui a reçu le coup de fusil de Pierre-Auguste est tombé à la renverse et n'a pu se relever aussitôt. Quant à l'homme, il avait disparu avec son fusil, et on n'a pu avoir, dans le voisinage, aucun indice ni sur lui ni sur son compagnon.

Les personnes qui ont besoin d'articles de ménage, si rares à présent, pourront s'en procurer en se rendant à l'encan du Dr. Henry, qui aura lieu en notre ville ce matin à 9 heures.

Voir son avis dans une autre colonne.

Vendredi dernier, dans une rixe qui a eu lieu à Washington, entre D. D. Simon Fontenot fils et André Carron, ce dernier a été tué d'un coup de pistolet tiré par Fontenot.

L'affaire a paru devant John F. Morrogh, Juge de Paix à Washington, et le jeune Fontenot a été admis à caution en attendant le prochain terme de la Cour de District.

LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

(Extrait de "La France.")

La correspondance particulière du Times sous la date de New York, 17 janvier, rapporte un incident duquel il résulte que le Sénat américain persiste à ne pas reconnaître l'empire du Mexique. Le correspondant du *Times* expose et apprécie en ces termes l'incident et les dispositions fâcheuses qu'il révèle.

"Un bill spécial, relatif au paiement du traitement des ambassadeurs et des autres dépenses des légations, en Angleterre, en France, en Espagne et généralement chez les puissances de l'Europe et au Mexique, a été présenté en la forme ordinaire et allait passer sans discussion, lorsque le sénateur Wade, de l'Ohio, proposa tout-à-coup un amendement au bill, en insérant après le mot de *Mexique*, celui-ci: *La république*. L'amendement fut adopté sans opposition, et le bill fut adopté avec acclamation. Ceci signifie que si le gouvernement fédéral envoie un ministre au Mexique, ce sera au général Juarez, ci-devant président, que les sénateurs considèrent comme le président réel de la république mexicaine, et non point à l'empereur Maximilien souverain *de facto*, et que toute l'Europe reconnaît comme le souverain *de jure*.

"Cette décision mettra M. Lincoln et M. Seward dans une position difficile. Il faut ou que le Sénat annulle son vote ou que le gouvernement [...] sans représentant à la cour de son voisin du Sud. Peut-être aussi l'empereur Maximilien jugera-t-il à propos, si le Nord reconnait le président Juarez, que le Mexique reconnaisse le président Davis. Ce serait là une querelle tout-à-fait curieuse, et dans laquelle le Nord se serait jeté sans nécessité."

Il ne faut pas, à notre avis, attacher à cet incident plus d'importance qu'il n'en mérite. Les Etats-Unis n'ont pas encore reconnu officiellement le nouvel empire du Mexique; la chambre des représentants de Washington a naguères blâmé implicitement M. Seward d'avoir donné au gouvernement français des explications suffisantes au sujet du vote émis, l'année précédente, sur les affaires mexicaines; le Sénat persiste aujourd'hui à appeler *république* un *empire* que le vœu des populations a proclamé.

Ce sont là d'innocentes réserves qui ne sauraient porter aucune atteinte aux faits accomplis au Mexique par la souveraineté nationale. Nous ne croyons pas que l'empire de Maximilien, appuyé sur l'autorité du suffrage universel, fortifié par l'adhésion du sentiment public, par l'alliance loyale et dévouée de la France, par ses affinités dynastiques avec l'Autriche et surtout par l'intérêt de l'Europe qui réclame au centre de l'Amérique le maintien d'un gouvernement régulier et indépendant, ait rien à redouter des paroles plus bruyantes que sérieuses des partisans de la doctrine Monroe.

Une agression contre le Mexique trouverait devant elle trop d'obstacles pour que les esprits calmes en puissent prévenir l'éventualité. Depuis quatre ans, les Etats Unis ont certainement bien compris la réputation de sagesse qu'ils s'étaient acquise; mais nous ne pensons pas qu'à la politique désastreuse qui les a jettés dans les horreurs d'une guerre civile sans issue, ils veuillent ajouter la folie d'une expédition contre l'empire mexicain, qui serait un défi à l'Europe.

Nous savons bien que les fanatiques de l'Amérique du Nord déclarent hautement et font déclarer par leurs journaux qu'ils ne désirent la paix avec le Sud que pour jeter sur le Mexique et sur le Canada leur grandes armées désormais inoccupées; ils disent qu'ils se vengent ainsi de la France et de l'Angleterre, auxquelles ils reprochent d'avoir encouragé la sécession confédérée et d'avoir profité des luttes intestines de l'ancienne Union, en intervenant dans les affaires de l'Amérique centrale.

Ce sont de vaines menaces qui nous émeuvent médiocrement et dont nous n'avons pas à craindre la réalisation.

D'abord, l'heure de la paix entre le Sud et le Nord ne paraît pas aussi près de sonner qu'on le pense. Les dernières dépêches démentent les dispositions pacifiques que l'on prêtait aux deux présidents et aux deux peuples. La guerre peut durer longtemps encore et, lorsqu'elle sera enfin terminée, il y aura tant de blessures à cicatriser, tant de plaies béantes à guérir, tant de ruines à relever, tant de calamités publiques et privées à réparer, qu'en vérité il faudrait qu'un esprit de vertige et de démence eût passé sur le gouvernement de Washington, sur ses hommes d'Etat, sur son Congrès, sur toute la population américaine pour se précipiter dans de nouvelles guerres et courir au-devant de nouveaux désastres.

Et puis, les Américains, dont on vantait jadis les institutions et le sens pratique, ne voient-ils pas que ce n'est pas seulement leur puissance, leur richesse, leur grandeur qui périt sur les champs de bataille; ce sont surtout leurs libertés publiques et leur indépendance. La dictature, une dictature sans frein, a déjà envahi l'antique Constitution libérale de Washington. Rien ne serait plus propre à favoriser définitivement l'établissement du pouvoir autocratique dans la démocratie américaine que le système des grandes armées permanentes et la guerre déclarée à l'étranger.

Si les Américains sont jaloux de leur liberté, aussitôt la paix rétablie, ils licencieront leurs armées, ils renverront leurs soldats dans leurs foyers pacifiques, et ils rendront à l'agriculture et au travail tous ces bras, toutes ces forces utiles qu'ils sacrifient aujourd'hui, sans résultats, dans les hécatombes de la guerre civile.

EDWARD EVERETT.

Voici le jugement le plus sain et l'appréciation la plus exacte que nous ayons encore rencontrés au sujet du littérateur et de l'orateur américain, Edward Everett, mort récemment. C'est le *Post*, le journal de M. Bryant qui parle; traduisons:

L'élan irrésistible, magnétique, impétueux du génie oratoire qui emporte les cœurs comme le souffle de la tempête emporte les feuilles était impossible à son tempérament timide et presque froid. Nous doutons même qu'il fût capable d'apprécier à leur valeur des hommes tels que Démosthènes, Mirabeau, Fox, et Patrick Henry.

Mais dans la sphère inférieure où Cicéron surpassait tous les hommes,—celle du discours étudié et cultivé,—il arrivait à une grande perfection d'habileté. Ses phrases, toujours soigneusement construites, et placées dans la mémoire, étaient énoncées avec précision, force et clarté; ses gestes, bien que parfois trop uniformes et mesurés, étaient gracieux et expressifs; son langage était châtié, élégant, élevé, parfois fervent et poétique, avec un tour riche, mélodieux et varié. L'auditoir le plus raffiné l'écoutait toujours avec délices, tandis que le plus grossier n'eût pu l'entendre sans être impressionné par la beauté générale de sa déclamation. Son esprit était trop dédaigneux, son tempérament trop froid, sa nature trop sensitive, son caractère trop vétilleux et réservé, pour réussir dans ces arènes du débat public, où de forts coups se donnent et se reçoivent, et où la voix bruyante, le genre rustic, la vulgaire socialité et la hardiesse téméraire ont souvent plus d'empire sur le résultat que les périodes exquises d'une voix charmante.

Everett ne réussit point au Congrès; il ne put parvenir à y acquérir l'influence due à sa supériorité comme lettré et orateur; mais c'est manque aussi de sa part des plus simples perceptions de l'homme d'Etat. Il redoutait la responsabilité; il craignait l'innovation; il n'eut pu faire face virile à l'hostilité d'une clique ou d'un parti, bien moins d'une nation: il tombait dans des accès de timidité tremblante, d'irrésolution presque abjecte, à peine déguisée sous le nom de conservatisme. Il ne se colletait pas avec les grandes questions du jour; il s'inclinait obséquieusement vers le passé, les traditions de grands noms, et il tremblait comme un ignorant superstitieux devant l'avenir. C'est qu'il prenait plutôt conseil de ses appréhensions que de sa conscience. Mais tout ce passif, il faut l'admettre, se trouvait en face de l'actif d'une excellente éducation, d'un goût parfait et d'une grande sagesse à discourir sur la science morale et politique, avec une grande connaissance de la diplomatie, de la jurisprudence, des lois internationales, et d'autres belles et rares qualités n'existant que chez les gens instruits du siècle.

SEBASTOPOL.

Les grandes ruines ne meurent point; elles semblent rester debout et s'animer d'elles-mêmes comme pour être les sentinelles silencieuses du passé. Le Tartare de Sébastopol roule son drosky sur un plateau accidenté au pied duquel est l'immense nécropole creusée par la guerre de Crimée. Des têtes de forts démantelés, des tourelles mutilées s'élèvent encore avec une sorte de fierté en guenilles au-dessus des eaux noires et calmes qui recouvrent comme d'un drap mortuaire toute une flotte ensevelie; d'épais murs dégradés, perforés, meurtis, ouvrent à la mer leurs plaies béantes et parfois à demi remplies par des débris de bombes et de mitrailles. Partout l'aspect d'un colosse aux bras croisés et abandonné à ses tristesses. A peine quelques soldats émergent-ils de temps en temps des casemates, comme du dessous de ces ruines désolées; à peine voit-on quelques-uns des rares habitants de l'ancienne et fière Sébastopol.

Le port n'est pas moins triste, la plaine pas moins déserte. Là où de puissantes et bruyantes flottes animaient les quais, on ne voit plus que quelques bateaux cherchant en vain à ressusciter les navires sombrés; là où les bords de la Tcheruaya étaient blanchis des mille tentes joyeuses des puissances occidentales, on n'entend plus que le solitaire murmure du courant côtoyant le désert; là où le canon et les cris de guerre faisaient la tourmente et le chaos, aujourd'hui silence morne, solitude sépulcrale.

Un des énormes cèdres rouges du fameux bouquet de bois du comté de Calareras, en Californie, est tombé dernièrement. Il mesurait trois cent vingt-cinq pieds de longueur et trente-cinq de diamètre à sa base. Cet arbre était connu sous le nom de La vieille fille.

A l'occasion du mariage d'un veuf, le Docteur Johnson a fait la remarque que c'était le triomphe de l'amour sur l'expérience.

QUARTIERS GENERAUX
DEPATEMENT DU TRANS-MISSISSIPPI,
Shreveport 27 Avril 1865.

ORDRES GENERAUX No. 42.

I. L'ordre suivant est publié pour l'information de ceux que cela concerne: QUARTIERS GENERAUX DE L'ARMEE DES ETATS CONFEDERES,

11 Février 1865.

Ordres Généraux No. 3.

La discipline et l'efficacité de l'armée ayant été grandement affaiblies par le fait que beaucoup d'hommes ont quitté leurs commandements pour se joindre à d'autres dont le service est plus agréable.

Cette pratique, presque aussi injurieuse dans ses conséquences, que le crime de désertion, par les Articles de la Guerre, expose le délinquent à une punition semblable et l'officier qui le reçoit à être renvoyé de l'armée.

Il est en conséquence déclaré que les stipulations de l'Ordre Géneral No. 2, des Quartiers Géneraux de l'Armée, et portant cette date, s'appliquent à ceux qui ont quitté leurs commandements réguliers pour en joindre d'autres sans être dûment transférés. Ils recevront le pardon promis dans cet Ordre, quand ils se conformeront à ses conditions, ou ils supporteront les conséquences qui peuvent en résulter.

Les noms de ces absents seront rapportés immédiatement à nos quartiers genéraux par les officiers sous lesquels ils servent, qui prendront de promptes mesures pour les renvoyer à leurs commandements.

Une inspection sera faite aussitôt que possible, et des accusations seront portées contre ceux qui auront négligé de se conformer au présent ordre.

R. E. LEE, Général.

II. L'Ordre Général No. 2, des Quartiers Généraux des armées des Etats Confédérés, ayant été publié dans ce Departement, dans les Ordres Généraux No. 36, série courante, il est par le présent annoncé par autorité du Secrétaire de la Guerre, que tous les hommes enrôlés de cette armée, qui sont absents de leurs commandements sans permisson, à l'exception de ceux qui sont coupables du crime de désertion à l'ennemi, ou ceux qui ont été arrêtés y désertant, ou ceux qui ont déserté après avoir été une fois pardonné pour ce délit, ou ceux qui pourront dorénavant déserter ou s'absenter sans permission; ceux enfin qui, dans les vingt jours qui suivront cette date, rejoindront volontairement leurs commandements ou se délivreront à un officier enroleur quelconque dûment nommé, ou à un Maréchal Prévot, ou à tout autre officier de service, pour être expédiés à leurs commandements, auront droit aux privilèges du pardon promis par le Général en chef, sur l'autorité du Président des Etats Confédérés.

III. Les Ordres Généraux No. 2, émanant des Quartiers Généraux des armées des Etats Confédérés, publiés dans ce Département, dans les Ordres Généraux No. 36, série courante, par autorité du Président, s'appliquent aux hommes enrôlés qui encourrent une sentence, ou qui sont aux arrêts pour cause de désertion ou d'absence sans congé, à l'exception toutefois des cas plus haut mentionnés; et tous ceux qui se trouvent compris dans les stipulations du présent paragraphe, seront immédiatement relâchés et renvoyés à leur devoir.

Par commandement du
GENERAL E. KIRBY SMITH.
S. S. ANDERSON,
51—6t] Assist. Adj. Général.

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi.
Shreveport, Lne. 19 Avril 1865.

Ordres Generaux No. 39.

I. Le District de l'Arkansas et de l'Ouest de la Louisiane formera dorénavant un commandement, et sera connu comme le District de l'Arkansas et de l'Ouest de la Louisiane, sous le commandement du Lieut. Gén. S. B. Buckner

II. Pendant l'absence temporaire du Général commandant, le commandement du Département sera transmis au Lieutenant Général S. B. Buckner. Les communications adressées aux Quartiers Genéraux de Département seront adressées à Shreveport, comme auparavant.

Par commandement du
GEN. E. KIKBY SMITH.
S. S. ANDERSON, Assist. Adj. Général.

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi.
Shreveport, Lne. 22 Avril 1865.

Ordres Generaux No. 40.

LE soussigné reprend le commandement du Département.

E. KIRBY SMITH, Général.

20 Mai 1865. 51—4t

Avis.

LE soussigné, vu la difficulté de se procurer les matériaux de première nécessité à sa profession, avertit le public, qu'à partir de cette date il ne travaillera que pour du comptant. Ses prix seront toujours des plus modérés. Ceux qui lui doivent sont aussi priés de venir régler. Il recevra en paiement toutes sortes de provisions.

J. JOBIN, Forgeron.

Opelousas, 13 Mai 1865.—50—2t.

Vente à l'Encan.

LE soussigné, ayant cédé le logement d'une partie de sa maison, et se trouvant actuellement avec un excédant de mobilier, fera vendre, par un encanteur dûment commissionné, à sa résidence, à Opelousas,

LE SAMEDI, 20 MAI COURANT,

(On commencera à 9 heures du matin.)

Une grande quantité d'objets d'ameublement, et autres, consistant principalement en:

Armoires ordinaires et vitrées (bibliothèque), side-board, bois de lit, chaises, berceuses, tables, lits de plumes, matelas, traversins, oreillers, draps de lit, moustiquaire, courte-pointe, couvertures de laine, taies d'oreillers, linge de table, magnifiques foulards de l'Inde (pure soie), pots à eau et cuvettes, bols, soupière, assiettes, beaux verres de table, carafes, beaux couverts d'alfénide, excellentes pendules, glaces, meules, moulin à gru, marmites en fer blanc, ustensiles de cuisine, vases de nuit, fers à repasser, flambeaux, cordages, revolver avec sa boite complète, articles de chasse, sulky, harnais de voiture, savon de gomme, chandelle moulée, sucre, sel en morceaux, graisse, ainsi qu'une infinité d'autres objets dont l'énumération serait trop longue ici.

Conditions de la Vente:—COMPTANT EN ESPECES.

N. B. Le jour de la vente, on fera connaître les conditions pour l'admission, ou la non admission des autres valeurs en circulation.

DR. A. HENRY.

Opelousas, 6 Mai 1865. 49—3t.

AUX CONTRIBUABLES D'ETAT.

LE TABLEAU DES TAXES pour l'année 1864 étant maintenant completté, a été déposé au bureau d'Yves Davy, Recorder, à Opelousas, où il demeurera exposé pendant trente jours consécutifs, conformément à la loi, et où et pendant lequel temps les contribuables qui ont quelque raison de se croire lésés pourront venir l'examiner et faire faire telles corrections qu'ils trouveront justes et équitables.

V. JOUBERT, *Assesseur*.

Opelousas 6 mai 1865. 49—5t

Metiers, Metiers!

LE soussigné annonce respectueusement au public qu'il est prêt à fournir des métiers à faire de la cotonnade, de sa manufacture, qu'il peut faire recommander par les personnes qui en ont acheté de lui.

Il en a un qu'il vient de finir.

Ses prix seront modérés.

DRAUZIN LASTRAPES.

Opelousas 8 Avril 1865. 45—5t

Maison E. Claude.

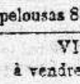

Cet établissement (ancien Hotel de l'Union) est maintenant ouvert aux pensionnaires et au public en général. Une écurie dépend de l'Hotel.

EMILE CLAUDE.

Opelousas 8 aout 1863

VIEUX CARACTERE,

à vendre au bureau de cette feuille.

Vente Publique.

Succession George Westner.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour de District du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, le public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par la soussignée Administratrice, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur dûment commissionné, à la dernière résidence de feu George Westner, décédé, au Bayou Petite Prairie, dans la Paroisse St. Landry,

Le Mardi, le 6 Juin prochain,

les propriétés ci-après décrites, dépendant de la succession dudit feu George Westner, décédé, savoir:

Une Habitation

située au Bayou Petite Prairie, dans la Paroisse St. Landry, contenant quarante acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées et qui en dépendent, étant la dernière résidence dudit défunt.

CONDITIONS:—La somme de deux cents piastres payables comptant, et la balance payable à un et deux ans de credit a compter du jour de la vente. L'acquéreur fournissant ses obligations avec bonne et suffisante caution solidaire à la satisfaction de qui de droit; lesquelles obligations portant intérêt à raison de huit pour cent par an à compter de leurs échéances respectives— Et en outre, la terre demeurant spécialement hypothéquée à la succession jusqu'au paiement réel et effectif tant du capital que des intérêts qui auront pu s'accroître.

ELIZABETH TEAR,
Administratrice.

Opelousas, 6 Mai 1865. 48—5t

QUARTIERS GENERAUX,
Departement du Trans-Mississippi,
Shreveport, Lne, 17 Avril 1865.

Ordres Generaux No. 38.

I. Les Paragraphes VI et VII des Ordres Généraux No 18, série courante, Département du Trans-Mississippi, sont amendés de manière à prolonger le temps dans lequel les applications devront se faire pour un renouvellement de détail de la part des agriculteurs et des hommes détaillés comme ouvriers, artisans ou personnes versées dans un art quelconque, autre que celles au service du Gouvernement, jusqu'au 1er Juillet 1865.

II. Cette partie des Ordres Géneraux No. 27 du Département du Trans-Mississippi, série courante, qui place sous la direction du Surintendant du Bureau de Conscription le détail d'hommes entre 18 et 45 ans non propre au service de campagne, mais capables de servir dans les bureaux &c. est par le présent révoquée, et tous ces détails seront faits par les Généraux commandant les Corps de Réserve.

Par commandement du
GEN. E. KIRBY SMITH,
S. S. ANDERSON, *Assest Adj. General.*
6 mai 1865. 49—4t

MAISON VIEILLE BANQUE.

CET HOTEL, maintenant tenu et dirigé par Madame Mussand, près de la Maison de Cour, à Opelousas, recevra les pensionnaires réguliers et les voyageurs. La table tera toujours pourvue de ce que le pays pourra fournir de meilleur.

Opelousas 8 Avril 1865. 1an

MELASSE A VENDRE.

CINQUANTE BARILS de bonne melasse à vendre aux familles, par baril ou demi baril. S'adresser au bureau du Courrier des Opelousas. [18 Juin. 3tf

A VENDRE.

Un Buggy de seconde main à quatre places, pour famille. Il sera également échangé pour un plus léger.

S'adresser au Bureau du Courrier.

A VENDRE,

UNE BONNE CHARRETTE A CHEVAL avec un essieu en fer. Elle est presque neuve. S'adresser au bureau du Courrier des Opelousas. [18 Fév. 38tf

A VENDRE.

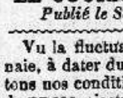

UNE VOITURE DE FAMILLE de seconde main, payable en billets Confédérés de la nouvelle émission.

S'adresser au bureau du Courrier. 25tf

LE COURRIER DES OPELOUSAS.

Publié le Samedi par Joel H. Sandoz.

Vu la fluctuation continuelle du papier-monnaie, à dater du 1er Novembre 1864, nous adoptons nos conditions de 1860: L'abonnement sera de TROIS piastres par an payables d'avance, ou QUATRE piastres à la fin de l'année. Aucun abonnement ne sera arreté avant que les arrérages ne soient payés, à moins que l'editeur ne le juge convenable; et les abonnés qui desireront suspendre devront en donner avis par écrit au moins 15 jours avant le terme de leur abonnement.

Les avis seront insérés à raison de cinq cents la ligne pour chaque publication; et tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais jusqu'à ce qu'il soit retiré ou jusqu'à ce que l'editeur juge à propos d'en suspendre la publication.

Les annonces de candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les billets confédérés et autre papier-monnaie seront acceptés selon leur valeur intrinsèque au moment du paiement.

Jusqu'à nouvel ordre, les avis du Gouvernement général et de l'Etat se paieront à raison de cinquante cents la ligne, payables en billets Confédérés ou de l'Etat.